

SYNTHÈSE DU RAPPORT



L'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes

Principales propositions

M. Régis Juanico et M. Jean-Frédéric Poisson, rapporteurs



Les moyens mobilisés pour l'évaluation

- ❑ **Auditions** du groupe de travail
 - 31 auditions et tables rondes
 - Plus d'une centaine de personnes entendues
- ❑ **Déplacements** des rapporteurs
 - à Copenhague et à Berlin (avril et mai 2013)
 - dans deux régions, à Lyon et Saint-Etienne ainsi qu'en Ille-et-Vilaine (mars et juin 2013)
- ❑ **Questionnaires écrits** adressés
 - au ministre de l'Education nationale relatif à l'impact de l'école sur la mobilité sociale des jeunes
 - à Pôle Emploi
 - aux préfets, conseils régionaux et centres de formation d'apprentis (CFA) de cinq régions, dans le cadre d'une enquête sur l'apprentissage
- ❑ **Une étude réalisée par KPMG/Eureval**
 - Afin d'étudier l'impact, dans quatre sites, de trois dispositifs concourant à la mobilité sociale des jeunes:
 - l'orientation des jeunes vers les filières professionnelles
 - les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
 - le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)
 - Une enquête de terrain riche d'enseignements
 - Rapport final assorti de plusieurs préconisations (octobre 2013)



I – DÉPLOYER UNE GOUVERNANCE PLUS EFFICACE DES POLITIQUES DE JEUNESSE

- Le diagnostic : les freins à la mobilité sociale des jeunes
- Les politiques : des moyens importants, mais un empilement de dispositifs sans cohérence d'ensemble
- Quatre propositions pour améliorer la gouvernance.



La définition de la mobilité sociale des jeunes

- La **mobilité sociale** désigne le passage des individus d'une position sociale à une autre.
 - La **mobilité intergénérationnelle** est la mesure la plus précise de la mobilité sociale présentée par l'Insee : elle met en regard la catégorie socio-professionnelle occupée par les adultes au milieu de leur parcours professionnel à celle de leur père (enquêtes « FQP » dont la dernière date de 2003).
 - Les résultats de cette mesure permettent de suivre les évolutions globales de la société française sur longue période, en distinguant notamment la « mobilité structurelle » (induite par l'évolution de la structure des emplois) et la « mobilité nette » (égale à la différence entre la mobilité globale et la mobilité structurelle).
 - Ce type d'analyse manque l'appréhension des phénomènes affectant les débuts de carrière professionnelle : la mesure de la **mobilité intragénérationnelle** (ou « mobilité professionnelle » dans la terminologie de l'Insee) complète donc utilement les résultats obtenus, en évaluant les changements de catégorie socio-professionnelle en cours de la carrière professionnelle.

- Les **jeunes**
 - Champ de l'évaluation : principalement les jeunes âgés de 16 ans à 25 ans, soit 8,2 millions de personnes (12,7% de la population).



1. - Le modèle français de mobilité sociale a tendance à se gripper

□ Les grandes caractéristiques du modèle français

- Dynamisme démographique, un atout à valoriser
 - En 2011, l'indice conjoncturel de fécondité se maintient à 2,01 enfants par femme en France, seulement dépassé dans l'Union européenne par celui constaté en Irlande (2,05).
 - Proportion des jeunes de moins de 15 ans

En pourcentage

| | 2008 | 2010 |
|-------------|------|------|
| France | 18,3 | 18,4 |
| Allemagne | 13,7 | 13,4 |
| Belgique | 16,9 | 16,8 |
| Italie | 14,0 | 14,0 |
| Pologne | 15,5 | 15,0 |
| Royaume-Uni | 17,5 | 17,3 |

- Une forte reproduction sociale (mobilité verticale). Enquête FQP de 2003 :
 - 52 % des hommes âgés de 40 à 59 ans fils de cadres supérieurs étaient eux-mêmes cadres supérieurs (seuls 10 % des fils d'ouvriers du même âge occupaient le statut de cadre).
 - 46 % des fils d'ouvriers étaient eux-mêmes ouvriers (contre 10 % des fils de cadres supérieurs).
 - 6 % de fils d'ouvrier en classe préparatoire.
- Une faible mobilité horizontale et des parcours assez linéaires :
 - Prégnance en particulier du schéma « se former d'abord, travailler ensuite » (contrairement au Danemark par exemple)
 - Une place importante accordée au diplôme en France, où les destins se figent tôt.

□ La place centrale du système éducatif dans les destins sociaux

- Une réelle démocratisation de l'accès aux diplômes dans le secondaire et le supérieur
- Cependant, les comparaisons internationales montrent que le système scolaire conduit à l'échec scolaire et à la précarité une grande partie des élèves moyens ou faibles issus des familles modestes.
- Le système éducatif français demeure en effet marqué par la **différenciation sociale des performances des élèves** :
 - recul des résultats scolaires (maîtrise des compétences de base en fin de CM2 et en fin de 3ème) dans l'éducation prioritaire
 - depuis vingt ans, recul de l'accès au bac des enfants des catégories socialement défavorisées.
 - spécialisation socio-économique des filières de l'enseignement secondaire, la voie professionnelle devenant un peu plus au fil du temps celle des enfants d'inactifs et d'ouvriers non qualifiés



2.- Les politiques publiques : un empilement de dispositifs sans cohérence d'ensemble

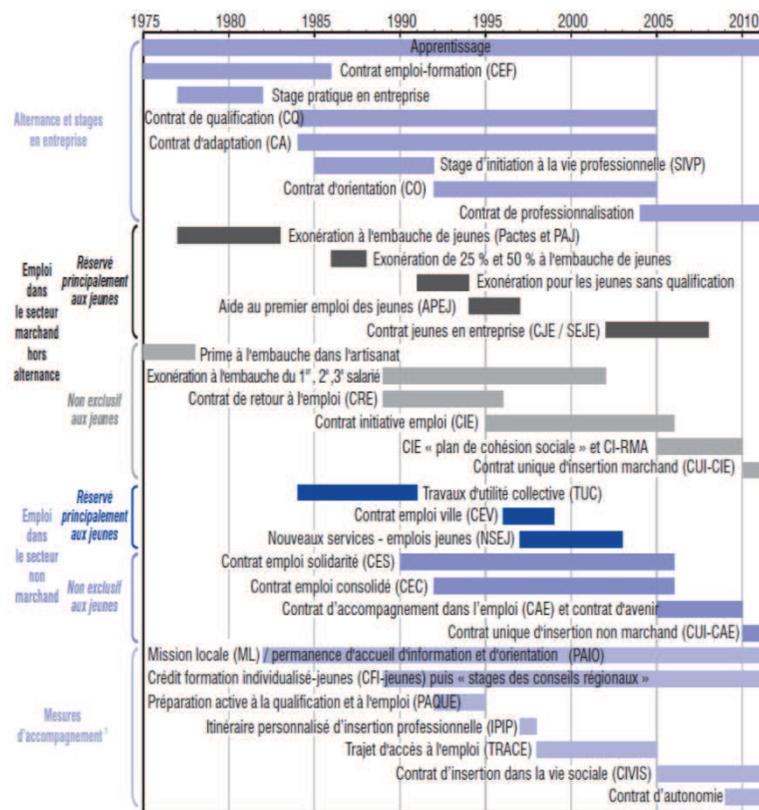
- ❑ Des moyens budgétaires conséquents, mais des dispositifs peu lisibles et parfois insuffisamment ciblés
 - La mobilité sociale des jeunes dans le budget de l'État : 9 missions, 17 programmes et plusieurs dizaines de milliards d'euros
 - Depuis 1977, plus de 80 dispositifs de la politique de l'emploi ont été mis en œuvre en direction des jeunes
 - Une action publique difficilement lisible et qui manque d'objectifs clairs
 - L'instabilité et la complexité des dispositifs dégradent la crédibilité de l'action publique : l'exemple des aides à l'emploi
- ❑ Une efficacité inégale et insuffisamment évaluée : l'exemple de l'orientation.

Une évaluation des pratiques d'orientation présentant plusieurs limites :
extrait de l'enquête réalisée par KPMG/Eureval

« L'évaluation n'est pas une pratique répandue dans les CIO et parmi les COP (conseillers d'orientation psychologues). Ils privilégient le suivi d'activité en recensant le nombre d'entretiens effectués, de bilans ou le nombre d'actions collectives. Ils estiment tous être efficaces (moyenne de 3,8/5) au regard des moyens qui leur sont accordés. Cette appréciation repose sur leur ressenti et non pas sur des indicateurs objectifs. Ils soulignent en effet qu'ils ne sont pas seuls à intervenir auprès d'un jeune et que, par conséquent, il est délicat d'établir la contribution de chaque acteur sur l'appréciation portée par les bénéficiaires. La pratique du questionnaire de satisfaction n'est pas répandue auprès des COP. »

Source : étude réalisée par KPMG/Eureval annexée au présent rapport (octobre 2013)

L'empilement des mesures d'aide à l'emploi des jeunes





3.- Améliorer la conception et la conduite des politiques en direction des jeunes

Enjeu : adapter les compétences des acteurs et déployer les outils nécessaires, aux niveaux national et territorial, pour assurer une conception, une mise en œuvre et une évaluation efficace des politiques publiques en faveur de la jeunesse

- ❑ Proposition 1. **Mieux associer les principaux acteurs** et parties prenantes, en particulier les jeunes, **à la conception et au suivi des politiques :**
 - Créer, en lien avec l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), un **Conseil d'orientation des politiques de jeunesse** associant des représentants de l'Etat, partenaires sociaux, collectivités territoriales, associations et des mouvements de jeunes (tableau de bord, évaluations, etc.)
 - Assurer une **représentation et une participation effective des jeunes** dans tous les dispositifs qui les concernent, avec notamment un renforcement de leur présence dans les conseils d'administration des missions locales et des CFA, ainsi que dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).

- ❑ Proposition 2. **Créer trois portails en direction des jeunes** pour :
 - **l'orientation** des jeunes vers les acteurs en charge de leur information et de la gestion de leurs droit, construit à partir du réseau d'information-jeunesse existant et dans lequel s'inscrirait le service public de l'orientation
 - **l'accompagnement des jeunes peu qualifiés**, construit à partir des missions locales
 - **la mobilité géographique** (internationale ou rendue nécessaire par l'orientation choisie dans la formation ou l'emploi) regroupant les opérateurs concernés (Agence Europe-éducation-formation France - « A2E2F », Agence du service civique...)



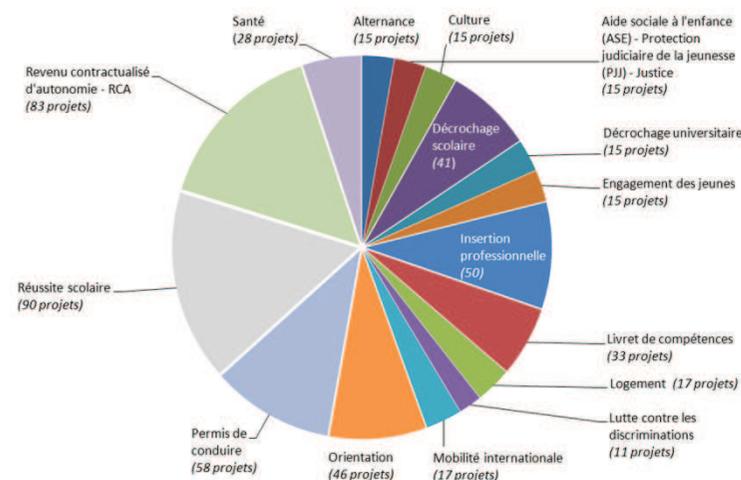
3.- Améliorer la conception et la conduite des politiques en direction des jeunes

□ Proposition 3. Développer l'évaluation et poursuivre le recours à l'expérimentation :

- en améliorant les documents budgétaires
- en tirant les conséquences des évaluations des expérimentations soutenues par le FEJ

Exemples : « La mallette des parents » (orientation) et expérimentations sur le permis de conduire.

PLUS DE 550 PROJETS SOUTENUS PAR LE FEJ

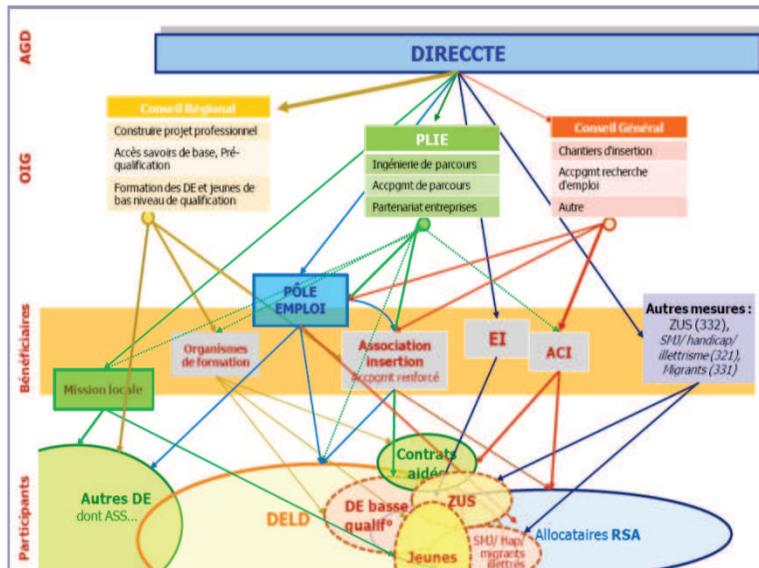




4.- Clarifier la gouvernance dans le domaine de l'emploi

- Une gouvernance particulièrement complexe

Cartographie de l'offre d'insertion soutenue par le Fonds social européen



- Un rôle important des partenaires sociaux et de la négociation collective (exemple : ANI jeunes).

- Proposition 4. Renforcer la **coordination** des principaux acteurs en matière d'insertion des jeunes peu ou pas qualifiés

- en confortant l'échelon régional par l'élaboration d'une convention stratégique entre l'Etat, la région et l'Union régionale des missions locales.
- en favorisant la contractualisation au niveau local par une convention pluriannuelle Etat-région avec les missions locales à l'horizon 2014.



II – RÉFORMER L'ORIENTATION ET ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION

- Promouvoir une **orientation** mieux choisie
- Redonner de la visibilité aux **filières professionnelles**
- Renforcer la lutte contre le **décrochage scolaire** et les dispositifs de **seconde chance**.



1.- Promouvoir des parcours d'orientation mieux choisis

- Proposition 5. Construire un accompagnement tout au long du **curcus secondaire** en vue de l'élaboration par chaque élève d'un parcours choisi et valorisé :
 - Proposer à chaque élève, en y associant ses parents, un parcours individualisé de découverte des métiers et des formations (**PDMF**) à partir de la 6^{ème}
 - **Diversifier l'offre scolaire** au sein du collège unique en faveur des élèves en difficulté ou dont le projet nécessite une attention particulière (classe relais, 3^{ème} alternative...)
 - Favoriser **l'articulation entre enseignement secondaire et enseignement supérieur**, notamment par la validation des crédits d'enseignement d'étude supérieure (ECTS) pour les périodes d'immersion des lycéens dans un établissement d'enseignement supérieur.

- Proposition 6. Favoriser la réussite dans les **parcours universitaires**
 - Conforter et généraliser les dispositifs de **tutorat et de parrainage**, comme les « Cordées de la réussite », pour développer l'ambition et faciliter la transition vers l'enseignement supérieur.
 - Développer une offre d'**accompagnement** en direction **des étudiants titulaires d'un bac professionnel** pour conforter leur chance de réussite dans les filières courtes (sections de technicien supérieur...).
 - Renforcer le dispositif des bureaux d'aide à l'insertion professionnelles (**BAIP**) des universités, notamment en inscrivant un volet « orientation et insertion professionnelle des étudiants » dans les contrats liant l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur.

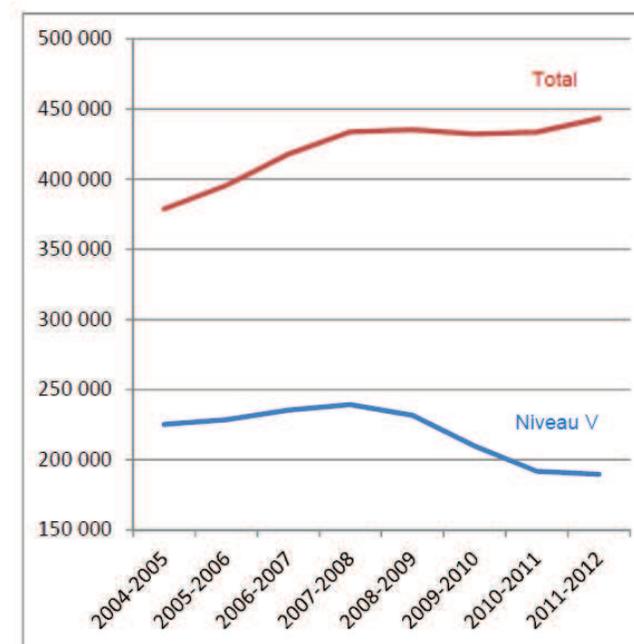


2.- Redonner de la visibilité aux filières professionnelles

□ Proposition 7. Réhabiliter l'apprentissage et garantir les moyens de son développement :

- Respecter l'objectif de **500 000 apprentis en 2017**, en s'appuyant sur une croissance des effectifs pour les niveaux inférieurs au baccalauréat, garantie par une augmentation des financements publics en faveur de ce segment de l'apprentissage.
- Favoriser les partenariats et les passerelles entre les **lycées professionnels et les CFA**.
- **Lever les freins** à l'apprentissage en matière de double logement, de permis de conduire et d'insuffisance dans la maîtrise des compétences de base (illettrisme).

Evolution du nombre d'apprentis





3.- Renforcer la lutte contre le décrochage scolaire et les dispositifs de seconde chance

Les enjeux

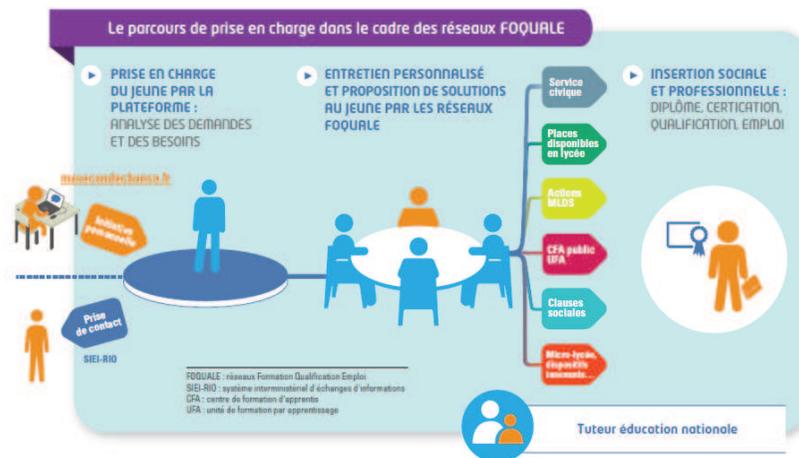
- Le décrochage scolaire est un phénomène d'ampleur substantielle en France : 130 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme.
- Face à ce phénomène, l'objectif de raccrochage (20 000 élèves) n'est pas assez ambitieux.
- L'offre de seconde chance est importante et diversifiée mais doit mieux répondre à la réalité du décrochage.

Proposition 8. Faire de la lutte contre le décrochage une priorité des politiques publiques et simplifier l'offre de seconde chance :

- Renforcer les moyens et la dimension partenariale des **plateformes d'aide et de suivi aux décrocheurs**
- Inscrire rapidement au programme de la MAP la **simplification de l'offre globale de seconde chance**
- Utiliser les ressources de l'Éducation nationale** (places vacantes dans les lycées professionnels et internats, développement des structures alternatives de type micro-lycées)
- Améliorer la couverture du territoire par les écoles de la deuxième chance (E2C), en concertation avec les régions, et augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires.**

PROCESSUS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DISPOSITIF D'APPUI ET DE SUIVI DES DÉCROCHEURS

| Action | Acteurs | Moyens |
|---|--|---|
| Etablissement des listes départementales de décrocheurs | Chefs d'établissements, directeurs de CFA, directeurs de mission locale, rectorat | Système interministériel d'échanges d'informations (SIED) ¹² |
| Prise de contact avec les décrocheurs | Plateforme d'appui et de suivi aux décrocheurs (PASD - 360 sur l'ensemble du territoire) | Listes départementales de décrocheurs |
| Entretien avec le décrocheur et élaboration de son projet de formation ou d'insertion | PASD et/ou Réseau Fôquale (Un réseau dans le ressort de chaque PASD) | Solutions recensées d'action de formation initiale ou continue |
| Actions de formation ou d'insertion | Acteurs et moyens de la formation initiale ou continue dans ou hors de l'Éducation nationale | |





III – FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES À L'EMPLOI ET À L'AUTONOMIE

- **Soutenir plus efficacement l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés**
 - Adapter le rôle des acteurs, les outils et les moyens pour améliorer leur accompagnement vers l'emploi
 - Mieux valoriser les compétences acquises et favoriser l'accès à la qualification tout au long des parcours : des parcours moins linéaires

- **Renforcer l'autonomie des jeunes**

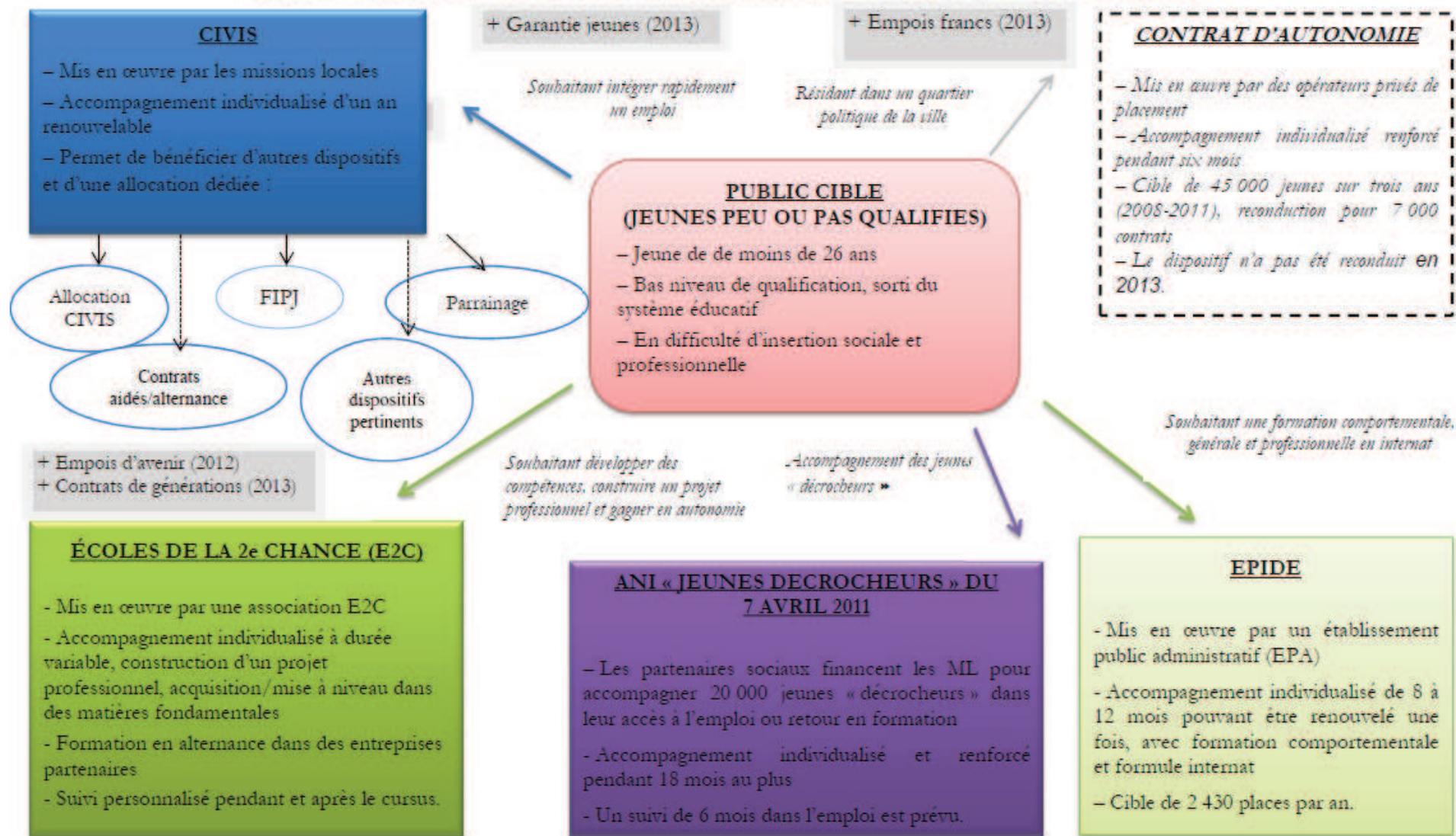


1. - Mieux accompagner vers l'emploi les jeunes peu ou pas qualifiés

- ❑ Des moyens insuffisants pour l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté
 - Les missions locales : un acteur pivot de l'accompagnement des jeunes
 - Des moyens limités : un taux d'encadrement de l'ordre de 100 jeunes par conseiller (seuls 12 % des non-qualifiés ont au moins un entretien par mois).
- ❑ Proposition 9. Améliorer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés en confortant les missions locales
 - Renforcer **les moyens** du service public de l'emploi de manière ciblée sur les jeunes les moins diplômés
 - Augmenter les dotations aux missions locales, afin de rendre l'accompagnement plus intensif dans le cadre du CIVIS en particulier.
 - Encourager les bonnes pratiques (développement du parrainage, des réseaux avec les entreprises, partenariats et détection des jeunes en difficulté, etc.)
 - Renforcer **l'évaluation et le pilotage** des missions locales dans le cadre du dialogue de gestion avec l'Etat.



OBJECTIFS COMMUNS : ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE OU À UNE FORMATION QUALIFIANTE



□ Proposition 10. Simplifier les dispositifs, en créant une **aide à l'insertion professionnelle contractualisée** (« contrat de réussite ») pour les jeunes sans emploi, composée d'un socle et de prestations supplémentaires personnalisées, en concertation avec l'ensemble des acteurs.



2. - Favoriser l'accès à la qualification et mieux valoriser les compétences acquises : des parcours moins linéaires

- ❑ Des dispositifs susceptibles d'accroître l'employabilité des jeunes et les possibilités effectives de seconde chance tout au long du parcours.
- ❑ Proposition 11. Favoriser **l'accès des jeunes à la qualification** tout au long de leur parcours, en particulier pour les moins diplômés et les anciens décrocheurs :
 - *par la formation* : instituer pour chaque jeune une garantie d'accès à la formation et à la qualification par la création d'un **droit de tirage dans le cadre du compte personnel de formation**
 - *par la reconnaissance de l'expérience* : **mieux valoriser les compétences acquises par les jeunes**, dans un cadre professionnel ou associatif
 - Simplifier la VAE, qui reste un vrai parcours du combattant, et le système de certifications
 - Améliorer l'information (notamment dans les établissements d'enseignement et les missions locales) et l'accompagnement (réfèrent unique); diminuer les délais de traitement et adapter les modalités de validation.
 - Développer les pratiques de reconnaissance des compétences non formelles (portefeuilles de compétences)



2.- Favoriser l'accès à la qualification et mieux valoriser les compétences acquises : des parcours moins linéaires

- ❑ Proposition 12. Au-delà des titres et diplômes, soutenir et valoriser l'acquisition de compétences et d'expériences susceptibles d'accroître l'employabilité des jeunes :
 - Conforter le rôle du **service civique** en faveur de la mobilité sociale des jeunes :
 - Poursuivre la montée en charge du service civique, accroître le nombre d'offres combinées service civique-formation en direction des décrocheurs scolaires, ainsi que le nombre de volontaires non bacheliers.
 - Diversifier le financement de l'Agence du service civique entre les différents ministères concernés.
 - Soutenir l'**emploi étudiant** dans des conditions compatibles avec la réussite universitaire :
 - Apporter un accompagnement adapté à la recherche d'emploi et de stage dans les universités, à travers les BAIP.
 - Promouvoir le développement des stages dans les cursus de formation et encourager l'adaptation de l'organisation des études universitaires au travail étudiant (aménagement des horaires, outils numériques)
 - Demander aux partenaires sociaux d'ouvrir une négociation sur l'emploi étudiant (lors de la prochaine de la conférence sociale de 2014).
 - Valoriser dans la formation initiale les **compétences non académiques** :
 - Donner aux compétences non académiques toute leur place au sein du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
 - Promouvoir le tutorat ou le parrainage d'élèves ainsi que les semestres ou années de césure.



3.- Renforcer l'autonomie des jeunes

□ Principaux enjeux

Les jeunes sont plus touchés par la pauvreté et la précarité

- Des jeunes plus exposés au risque de pauvreté.

TAUX DE PAUVRETÉ EN FRANCE ET EN EUROPE EN 2011

| | France | UE |
|----------------------------------|--------|--------|
| Personnes de 18 à 24 ans | 22,4 % | 21,7 % |
| Ensemble de la population | 14 % | 16,9 % |

- Les jeunes en emploi sont plus souvent en contrat à durée déterminée.
 - A 23 ans, le taux d'emploi en CDI n'est que de 33 % (contre 49 % pour l'ensemble de la population active).
- Des délais d'accès à un emploi stable plus longs.

Au cours des trois années suivant la sortie de formation, la durée moyenne d'emploi des jeunes reste très faible :

- elle atteint un an pour les jeunes sortis de formation avant 18 ans ;
- elle atteint 2 ans et demi pour les jeunes sortis de formation après 18 ans.

- Une situation difficile des jeunes au regard de l'offre de logements et du marché locatif
 - les 25-29 ans consacrent 18,7 % de leurs ressources pour le financement de leur logement (ce taux d'effort est d'environ 10 % toutes classes d'âge confondues).
 - Entre 1984 et 2006, le taux d'effort net pour le logement a augmenté de 10 points pour les moins de 25 ans, et de 6 points pour les 25-29 ans. Sur la même période, ces taux n'ont augmenté que de 1,5 point pour l'ensemble de la population.

COMPARAISON DES REVALORISATIONS DU BARÈME ET DE L'ÉVOLUTION DES PRIX DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT ENTRE 2000 ET 2010

| | Loyers plafonds des allocations | Loyers moyens des bénéficiaires des aides | Forfaits charges | Dépenses d'énergie et d'eau | Autres charges | Indice des prix à la consommation |
|-----------|---------------------------------|---|------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------------|
| 2000-2010 | +16,3 % | +32,3 % | +12 % | +39 % | +29,8 % | +19 % |



3.- Renforcer l'autonomie des jeunes

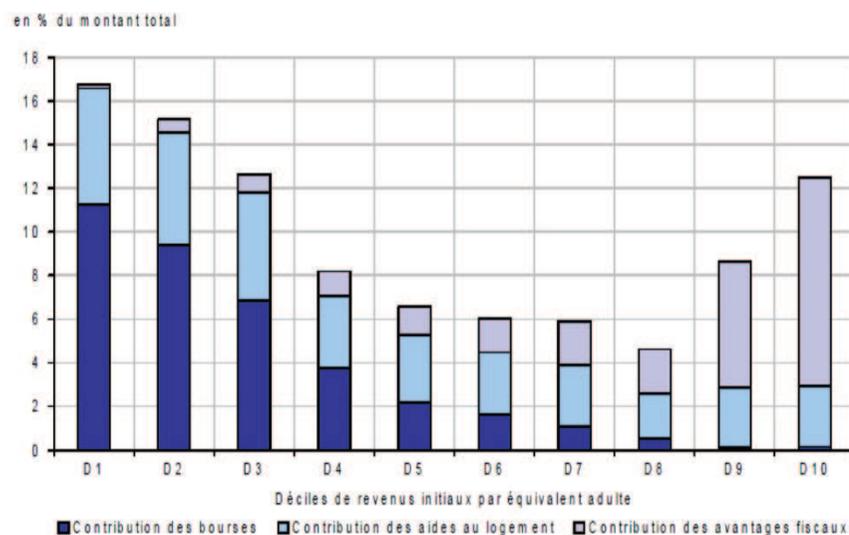
□ Des moyens importants mobilisés :

- Allocations de logement aux étudiants (1,3 milliard d'euros, 702 000 étudiants allocataires)
- Demi-part fiscale liée au rattachement des jeunes de moins de 25 ans au foyer de leurs parents (2,2 milliards d'euros, 1,73 million de foyers bénéficiaires)
- Bourses sur critères sociaux (1,8 milliard d'euros, près de 500 000 boursiers)

La réforme de l'été 2013 renforce les montants de bourse des étudiants les plus démunis et ouvre des droits nouveaux en faveur des étudiants des classes moyennes les moins aisées

□ Une « courbe en U »

- Le graphique présente les effets redistributifs cumulés de ces trois aides, en considérant le pourcentage de leur montant attribué à chaque décile de revenus.



□ Proposition 13. Améliorer le financement de l'autonomie

- Compléter les aides au logement par un « **supplément jeunes** » ouvert aux allocataires âgés de 18 à 25 ans qui ont achevé leur formation initiale
- Réformer les aides fiscales allouées aux parents d'étudiants afin que les **aides au financement des études** (aides fiscales, bourses et allocations de logement) augmentent en fonction des charges supportées par la famille et diminuent en fonction de ses revenus.
- Prévoir un pourcentage d'attribution des **logements sociaux** en faveur des jeunes, en veillant à la construction de logements adaptés permettant une colocation institutionnalisée.
- S'agissant des bourses sur critères sociaux : revaloriser toutes les **bourses**, atteindre l'**objectif de 50 % d'étudiants boursiers** et maintenir un dispositif de récompense des étudiants particulièrement méritants.



3.- Renforcer l'autonomie des jeunes

- Proposition 14. Simplifier le **permis de conduire** afin de faciliter l'accès des jeunes à la conduite en :
 - relançant la conduite accompagnée, notamment dans les entreprises
 - adaptant la durée de la formation pratique aux aptitudes de chaque candidat
 - établissant la transparence sur les taux de réussite propres à chaque école de conduite
 - anticipant la formation théorique dans le cadre scolaire et auprès des conducteurs de deux roues à compter de l'âge de 14 ans.

Présentation des rapporteurs

Avant d'en venir aux principales conclusions de ce rapport, quelques mots tout d'abord sur la méthode. Nous avons mobilisé différents outils d'investigation, avec notamment :

- 31 auditions et tables rondes : plus d'une centaine de personnes ont été entendues dans ce cadre (usagers, acteurs de la mise en œuvre et experts) ;

- nous avons par ailleurs effectué des déplacements dans deux régions (Rhône-Alpes et Bretagne), afin de croiser l'approche nationale avec la prise en compte de la diversité des situations territoriales et des réalités de terrain ;

- pour resituer l'analyse dans une perspective internationale et pouvoir s'inspirer, le cas échéant, de « bonnes pratiques » dans certains pays comparables, nous avons choisi de nous rendre en Allemagne et au Danemark ;

- des questionnaires écrits ont également été adressés à différents acteurs (en particulier, le ministère de l'Éducation nationale) et une enquête sur l'apprentissage a été réalisée dans cinq régions (auprès des CFA, des conseils régionaux et des préfets).

Au-delà de ces outils traditionnels du contrôle parlementaire, nous avons également pu nous appuyer sur une étude réalisée par KPMG/Euréval (le CEC disposant en effet d'un accord-cadre avec plusieurs structures de recherche et de conseil). Il s'agissait ainsi d'étudier l'impact de 3 dispositifs concourant à la mobilité sociale des jeunes dans 4 bassins de vie : l'orientation des jeunes vers les filières professionnelles, les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs et le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale). Cette enquête de qualité, qui sera annexée à notre rapport, s'est avérée riche d'enseignements, s'agissant notamment de la perception des bénéficiaires et acteurs de terrain. Elle a aussi permis d'ouvrir des pistes de réflexion fécondes quant aux améliorations à apporter aux dispositifs actuels.

Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur du sujet et du caractère extrêmement touffu et disparate des politiques concernées, nous avons décidé de concentrer nos travaux sur un nombre limité de dispositifs, à certaines étapes clés du parcours d'un jeune :

- concernant tout d'abord le système éducatif, qui constitue pour les jeunes issus de milieux modestes une « *première chance* » de s'élever socialement, par leur travail et leurs compétences, il s'agit principalement de l'orientation, des filières professionnelles et des actions de lutte contre le décrochage ;

– nous avons examiné, d’autre part, le rôle des acteurs et l’efficacité des dispositifs visant à favoriser l’accès des jeunes à l’autonomie ainsi que l’insertion professionnelle des peu ou pas qualifiés. Quelles que soient les difficultés qu’ils ont pu rencontrer dans leur parcours scolaire, ces jeunes doivent en effet avoir des possibilités effectives de rebondir et de saisir une, ou plutôt des « *secondes chances* », et ce, tout au long de leur parcours.

Il s’agissait ainsi d’envisager les moyens de permettre au système éducatif de contribuer plus efficacement à l’égalité des chances, mais aussi de veiller à ce que l’école ne soit pas la seule voie de mobilité sociale, afin de ne pas figer les destins précocement et de soutenir la construction de parcours de progression sociale pour et avec les jeunes. Lever les freins à la mobilité sociale suppose toutefois, au préalable, de réformer la gouvernance des politiques en direction des jeunes, afin de mieux fédérer les énergies, améliorer le pilotage et ainsi renforcer l’efficacité, l’efficience et la cohérence de l’action publique.

Au préalable, nous rappellerons très brièvement la définition que nous avons retenue quant à l’objet même de l’évaluation.

La « *mobilité sociale* » désignant le passage des individus d’une position sociale à une autre, nous nous sommes principalement fondés sur l’analyse de la mobilité intergénérationnelle, présentée par l’Insee, qui en constitue la mesure la plus précise et permet de suivre les évolutions de la société française sur longue période. En effet, cette notion met en regard la catégorie socio-professionnelle occupée par les adultes au milieu de leur parcours professionnel à celle de leur père (enquêtes sur la formation et la qualification professionnelles dites « FQP », dont la dernière date de 2003). Autrement dit, dans quelles conditions les individus peuvent-ils effectivement cheminer dans l’espace social et s’élever au-dessus de la condition de leurs parents ?

Il est toutefois apparu nécessaire d’approfondir cette analyse, en prenant également en compte l’évolution de la structure des emplois (notion de « mobilité structurelle » et de « mobilité nette »), et surtout les débuts de carrière et les changements de catégorie socio-professionnelle au cours de celle-ci, à travers l’étude de la « mobilité professionnelle » (ou intra-générationnelle).

S’agissant des « *jeunes* », l’évaluation a principalement porté sur les 16-25 ans, soit 8,2 millions de personnes (12,7 % de la population).

La première partie du rapport comporte une analyse approfondie de l’état des lieux de la mobilité sociale des jeunes et de ses freins, ainsi que des spécificités du système français. Nous n’y reviendrons pas dans le détail, sinon pour souligner les quelques points.

Le modèle français présente incontestablement des atouts à valoriser, qui sont liés en particulier à son dynamisme démographique, avec une proportion de jeunes supérieure à celle de nombreux pays voisins.

La reproduction des inégalités sociales reste toutefois importante. Ainsi, selon l'enquête FQP de 2003, 52 % des hommes de 40 à 59 ans fils de cadres supérieurs étaient eux-mêmes cadres supérieurs (seuls 10 % des fils d'ouvriers du même âge occupant ce statut) et 46 % des fils d'ouvriers étaient eux-mêmes ouvriers. Par ailleurs, on comptait seulement 6 % de fils d'ouvrier en classe préparatoire aux grandes écoles. C'est dire combien les jeunes générations sont confrontées aux pannes prolongées de « l'ascenseur social ».

Au-delà de la mobilité sociale ascendante, on observe également une faible « mobilité horizontale », au sens où les parcours sont encore assez linéaires, avec la prégnance du paradigme « se former d'abord, travailler ensuite », et une place démesurée accordée au diplôme obtenu à l'issue de la formation initiale. À l'inverse, dans certains pays comme le Danemark, il est beaucoup plus fréquent de travailler ou de faire des césures pendant ses études, ou encore de revenir en formation en cours de carrière professionnelle.

Le système éducatif occupe aujourd'hui une place centrale dans les destins sociaux. Nous connaissons la célèbre formule de Bourdieu, pour qui « l'école transforme ceux qui héritent en ceux qui méritent », et celle-ci apparaît excessive au regard de la réelle démocratisation de l'accès aux diplômes dans le secondaire et le supérieur (depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle).

Cependant, les comparaisons internationales montrent que le système éducatif conduit à l'échec scolaire et à la précarité une grande partie des élèves moyens ou faibles issus de familles modestes. La toute dernière enquête PISA souligne ainsi qu'en France, la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance est bien plus marquée que dans la plupart des pays de l'OCDE. On observe en effet une différenciation sociale des performances des élèves, ce qu'illustrent notamment :

– le recul des résultats scolaires dans l'éducation prioritaire (maîtrise des compétences de base en fin de CM2 et en fin de 3^{ème}) et de l'accès au bac des enfants des catégories socialement défavorisées ;

– la spécialisation socio-économique des filières de l'enseignement secondaire, la voie professionnelle devenant un peu plus au fil du temps celle des enfants d'inactifs et d'ouvriers non qualifiés – ce qui peut accréditer l'image de l'école comme une « machine à trier » la jeunesse.

Des moyens importants sont consacrés aux politiques publiques en faveur des jeunes, qui représentent de l'ordre de 80 milliards d'euros s'agissant des seuls crédits d'État (répartis sur une vingtaine de missions budgétaires). La performance des politiques publiques est toutefois affaiblie par le foisonnement des acteurs et l'empilement des dispositifs, avec aussi un ciblage parfois insuffisant sur les jeunes les plus en difficulté d'insertion. Par exemple, depuis 1977, plus de 80 dispositifs de la politique de l'emploi ont été mis en œuvre en direction des

jeunes (selon un rapport récent de l'OCDE), ce qu'illustre le schéma présenté dans notre rapport.

Par ailleurs, un pilotage performant de l'action publique suppose de pouvoir s'appuyer sur une analyse robuste de l'efficacité et de l'efficience des différents leviers susceptibles d'être mobilisés (autrement dit, les objectifs fixés ont-ils été atteints et à quel coût ?), pour pouvoir mesurer la valeur ajoutée d'une nouvelle mesure, et surtout « corriger le tir », au fil de l'eau, autant que nécessaire. Or, l'efficacité des différents dispositifs apparaît inégale et insuffisamment évaluée en dépit de progrès réels dans certains domaines. C'est par exemple le cas en matière d'orientation.

Il est donc nécessaire d'adapter les compétences des acteurs et de déployer les outils nécessaires (aux niveaux national et territorial) pour assurer une conception, une mise en œuvre et une évaluation efficaces des politiques publiques en faveur de la jeunesse.

Afin de mieux associer les principaux acteurs et parties prenantes, en particulier les jeunes, nous proposons de :

- créer, un Conseil d'orientation des politiques de jeunesse associant des représentants de l'État, des partenaires sociaux, des collectivités territoriales, des associations et des mouvements de jeunes, en lien avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) ;

- assurer une représentation et une participation effective des jeunes dans tous les dispositifs qui les concernent, avec notamment un renforcement de leur présence dans les conseils d'administration des missions locales et des CFA, ainsi que dans les CESER.

Nous proposons également de *créer trois portails en direction des jeunes* (pour lesquels les entrées se feraient sur un mode numérique, avec la garantie, si un jeune en fait la demande, de pouvoir entrer en « contact humain » avec un professionnel pour débiter un accompagnement) pour :

- l'orientation des jeunes vers les acteurs en charge de leur information et de la gestion de leurs droits, construit à partir du réseau d'information-jeunesse existant et dans lequel s'inscrirait le service public de l'orientation ;

- l'accompagnement des jeunes peu qualifiés, construit à partir des missions locales ;

- la mobilité géographique (internationale ou rendue nécessaire par l'orientation choisie dans la formation ou l'emploi) regroupant les opérateurs concernés (Agence Europe-éducation-formation France - « A2E2F », Agence du service civique...).

Institué par loi de 2008 sur le RSA, le Fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes – FEJ – finance des actions « visant à favoriser la réussite scolaire des élèves » et à « améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 25 ans » (au total, plus de 550 projets soutenus sur des thématiques diverses). Ce dispositif inédit et ambitieux a ainsi permis de tester des innovations sociales à petite échelle, avec une évaluation rigoureuse de leurs effets, afin d'en mesurer les avantages et les inconvénients et, le cas échéant, les généraliser ou, au moins, susciter une inflexion des pratiques.

Il convient cependant de renforcer les expérimentations afin de préfigurer des politiques publiques innovantes, et pour cela capitaliser rapidement les résultats des expérimentations, c'est-à-dire en tirer toutes les conséquences pour l'action publique. C'est également le cas en matière de simplification du permis de conduire pour les jeunes. En particulier, deux expérimentations méritent d'être citées : « La Mallette des parents » en classes de sixième et de troisième, et celle sur le permis de conduire, qui fait notamment apparaître l'intérêt d'une simplification.

Au-delà de l'évaluation *ex ante* (dans le cadre des expérimentations), il faut aussi améliorer, *ex post*, l'information du Parlement, en complétant les documents budgétaires.

S'agissant plus particulièrement des politiques d'insertion et de formation, le système de décision relève d'une gouvernance partagée entre de nombreux acteurs, puisqu'il fait intervenir l'État, les collectivités territoriales (régions, départements, communes), mais aussi les partenaires sociaux, qui jouent un rôle important dans ce domaine (exemple des ANI jeunes de 2011). À cet égard, il nous semble essentiel que la question de l'emploi des jeunes devienne un thème régulier de la négociation collective, au niveau interprofessionnel, mais aussi des branches et des entreprises.

De fait, comme cela a été souligné à plusieurs reprises au cours de nos travaux, le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes est probablement le plus complexe. Aussi proposons-nous plusieurs mesures pour simplifier le dispositif actuel et développer les dynamiques partenariales :

– en favorisant la contractualisation *au niveau local* par une convention pluriannuelle État-région avec les missions locales à l'horizon 2014 ;

– en renforçant la coordination des principaux acteurs, *en confortant l'échelon régional* par l'élaboration d'une convention stratégique (entre l'État, la région et l'union régionale des missions locales).

J'ajouterai que ces propositions (qui se concentrent sur les principaux acteurs concernés par l'insertion des jeunes peu qualifiés) n'épuisent naturellement pas une réflexion plus générale appelée à se poursuivre dans le cadre de l'« acte III » de la décentralisation, quant à la nécessaire clarification de l'articulation des compétences dans les territoires.

Le deuxième axe de réforme concerne l'adaptation de l'offre de formation (essentiellement dans le cadre du système éducatif), avec trois priorités :

- promouvoir une orientation mieux choisie,
- redonner de la visibilité aux filières professionnelles,
- renforcer la lutte contre le décrochage scolaire et les dispositifs de seconde chance.

Le sentiment d'être "enfermé" dans des choix d'orientation souvent contraints et mal préparés en amont figure parmi les principales causes d'absentéisme, qui peut ensuite préfigurer des situations de décrochage.

Pour promouvoir des parcours d'orientation mieux choisis, nous proposons tout d'abord de construire un accompagnement tout au long du *cursus secondaire* en vue de l'élaboration par chaque élève d'un parcours choisi et valorisé :

- en proposant à chaque élève, en y associant ses parents, un parcours individualisé de découverte des métiers et des formations (PDMF) à partir de la 6^{ème} ;

- en diversifiant l'offre scolaire au sein du collège unique en faveur des élèves en difficulté ou dont le projet nécessite une attention particulière (classe relais, 3^{ème} alternative...)

- en favorisant l'articulation entre enseignement secondaire et enseignement supérieur, notamment par la validation des crédits d'enseignement d'étude supérieure (ECTS) pour les périodes d'immersion des lycéens dans un établissement d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, afin de favoriser la réussite dans les *parcours universitaires*, nous souhaitons :

- conforter et généraliser les dispositifs de tutorat et de parrainage, comme les « Cordées de la réussite », pour développer l'ambition et faciliter la transition vers l'enseignement supérieur ;

- développer une offre d'accompagnement en direction des étudiants titulaires d'un bac professionnel pour conforter leur chance de réussite dans les filières courtes (sections de technicien supérieur notamment...)

- renforcer le dispositif des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) des universités, notamment en inscrivant un volet « orientation et insertion professionnelle des étudiants » dans les contrats liant l'État et les établissements d'enseignement supérieur.

L'apprentissage comme facteur de mobilité sociale connaît aujourd'hui des résultats réels, mais sans dynamique de progression, avec des effectifs en baisse pour les bas niveaux de qualification et le risque d'un apprentissage à deux vitesses. De plus, il connaît depuis longtemps une situation paradoxale : alors qu'il est une voie d'accès efficace à l'emploi durable et qu'il a permis en France la formation d'un chef d'entreprise sur deux (porté par l'artisanat), l'apprentissage souffre d'une mauvaise image. Le choix de cette formation initiale est en effet souvent assimilé à l'incapacité pour les jeunes à demeurer au sein du système scolaire traditionnel.

En vue de réhabiliter l'apprentissage et de garantir les moyens de son développement, nous préconisons de :

- respecter l'objectif de 500 000 apprentis en 2017, en s'appuyant sur une croissance des effectifs pour les niveaux inférieurs au baccalauréat, garantie par une augmentation des financements publics en faveur de ce segment de l'apprentissage ;

- favoriser les partenariats et les passerelles entre les lycées professionnels et les centres de formation des apprentis (CFA) ;

- lever les freins à l'apprentissage en matière de double logement, de permis de conduire et d'insuffisance dans la maîtrise des compétences de base (illettrisme).

Le décrochage est un phénomène d'ampleur substantielle en France, avec de 130 000 à 140 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans diplôme (soit environ 17 % d'une classe d'âge). Le Gouvernement s'est fixé deux objectifs clairs dans ce domaine : diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 (prévention du décrochage), et, pour les jeunes ayant déjà décroché, offrir une solution de retour en formation à 20 000 d'entre eux d'ici fin 2013. Par ailleurs, l'offre de seconde chance est importante et diversifiée, mais doit mieux répondre à la réalité du décrochage.

Au regard de l'importance de ces enjeux, la lutte contre le décrochage doit être une priorité pour l'action publique, et il faut adapter l'offre de seconde chance :

- en renforçant les moyens et la dimension partenariale des plateformes d'aide et de suivi aux décrocheurs ;

- en inscrivant rapidement au programme de la MAP (modernisation de l'action publique) la simplification de l'offre globale de seconde chance ;

- en utilisant les ressources de l'Éducation nationale (places vacantes dans les lycées professionnels et internats, développement des structures alternatives de type micro-lycées) ;

– et enfin en améliorant la couverture du territoire par les écoles de la deuxième chance (E2C), en concertation avec les régions, et en augmentant le nombre de jeunes bénéficiaires.

Pour faire progresser la mobilité sociale des jeunes, les efforts doivent aussi porter sur la période de transition vers l'âge adulte, dont les marqueurs traditionnels sont l'entrée dans la vie active et l'autonomie financière et résidentielle (quitter le foyer parental). Dans ce sens, il convient :

– d'agir plus efficacement en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, s'agissant en particulier des peu ou pas qualifiés, et ce non seulement au moment de leur entrée dans la vie active, mais aussi tout au long de leur parcours ;

– d'améliorer les conditions de vie des étudiants (bourses, logement et mobilité).

Ces deux problématiques ne sont évidemment pas sans lien, dans la mesure où l'emploi reste la meilleure voie d'accès à l'autonomie, et où, en sens inverse, les difficultés sociales et matérielles, en matière de logement ou de mobilité par exemple, peuvent constituer autant de freins à l'emploi des jeunes. En tout état de cause, il apparaît, là encore, nécessaire de simplifier les dispositifs et d'améliorer l'accompagnement proposé, en veillant à ce qu'il soit assorti de contreparties de la part des jeunes.

Le constat est connu : les jeunes sont plus exposés aux difficultés d'insertion sur le marché du travail, et le fait d'être diplômé ainsi que le niveau de diplôme ont un fort impact sur les conditions d'accès à l'emploi. Ainsi, trois ans après la fin des études, le taux de chômage des non diplômés s'élève à 40 %. Par ailleurs, le taux d'emploi des 15-24 ans en France est inférieur de plus de 4 points à la moyenne de l'Union européenne en 2012. La spécificité française tient également à la durée des études et à la fréquence moindre du travail pendant celles-ci, contrairement à certains de nos voisins, comme le Danemark où les transitions entre l'emploi et le système éducatif sont plus développées.

Des moyens importants sont aujourd'hui dégagés en faveur de l'emploi des jeunes (avec récemment le lancement des emplois d'avenir et de la Garantie jeunes). Au total, près de 650 000 jeunes occupaient ainsi un emploi bénéficiant d'une aide de l'État fin 2012 (soit 25 % des emplois occupés par des jeunes).

Pour mieux mobiliser les politiques d'emploi en faveur de la mobilité sociale des jeunes, l'enjeu est finalement moins d'inventer des solutions nouvelles que d'optimiser, de mieux assembler et de piloter différemment les initiatives et les outils existants.

Acteurs reconnus du service public de l'emploi, les missions locales proposent aux jeunes un accompagnement global, qui est apprécié des bénéficiaires, comme le fait ressortir l'enquête réalisée par KPMG. Cofinancées

par l'État et les collectivités locales, elles jouent un rôle essentiel d'ensemblier de politiques publiques dans les territoires. Compte tenu des insuffisances actuelles (avec par exemple un taux d'encadrement de l'ordre de 100 jeunes par conseiller et des disparités parfois significatives entre les missions locales en termes de moyens et de résultats), il est capital d'améliorer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés, en confortant les missions locales.

Ainsi, les moyens du service public de l'emploi doivent être renforcés de manière ciblée sur les jeunes les moins diplômés :

- en augmentant les dotations aux missions locales, afin de rendre l'accompagnement plus intensif dans le cadre du CIVIS en particulier ;

- en encourageant les bonnes pratiques (développement du parrainage, des réseaux avec les entreprises, partenariats et détection des jeunes en difficulté, etc.).

Parallèlement, l'évaluation et le pilotage des missions locales doivent aussi être améliorés dans le cadre du dialogue de gestion avec l'État, et nous formulons plusieurs propositions précises en ce sens.

Face au constat d'un chômage élevé et persistant, plusieurs mesures se sont succédées pour favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail, s'agissant en particulier des moins diplômés. Ces mesures visent principalement à accroître la qualification des jeunes pour améliorer leurs chances d'accès à l'emploi, à réduire le coût du travail pour les employeurs, ainsi qu'à apporter un accompagnement individualisé dans la recherche d'emploi. En excluant les mesures d'allègement de charges (non spécifiquement ciblées sur les jeunes), on peut ainsi distinguer schématiquement : les emplois aidés et les dispositifs d'accompagnement (le CIVIS par exemple), qu'il nous apparaît nécessaire de simplifier.

Alors qu'il faudrait s'adapter à la diversité des besoins des publics cibles, le système actuel manque de lisibilité, non seulement auprès des jeunes et des entreprises, mais aussi des acteurs chargés de leur la mise en œuvre. Ceci peut d'ailleurs expliquer que certaines aides soient peu mobilisées. En outre, l'accompagnement proposé se fonde trop souvent sur une approche par « dispositifs prescrits », qui conduit à « faire rentrer les jeunes dans des cases », selon l'expression employée par une conseillère de mission locale, alors qu'il faudrait plutôt partir des profils et des besoins spécifiques des jeunes pour construire un parcours d'insertion. Enfin, la logique de contrat, qui implique nécessairement des engagements réciproques, autrement dit des droits et des devoirs, n'est pas toujours bien comprise par les jeunes.

Nous préconisons par conséquent de simplifier les dispositifs, en créant une aide à l'insertion professionnelle contractualisée (« *contrat de réussite* ») pour les jeunes sans emploi, composée d'un socle commun et de prestations supplémentaires personnalisées.

Pour accroître l'employabilité des jeunes et démultiplier les opportunités de seconde chance dans le cadre de parcours moins linéaires, nous proposons de *favoriser l'accès des jeunes à la qualification tout au long de leur parcours*, en particulier pour les moins diplômés et les anciens décrocheurs :

– cela passe d'abord *par la formation*, en instituant pour chaque jeune une garantie d'accès à la formation et à la qualification par la création d'un droit de tirage dans le cadre du compte personnel de formation ;

– cela passe également *par la reconnaissance de l'expérience*, en valorisant mieux les compétences acquises par les jeunes, dans un cadre professionnel ou associatif, ce qui suppose de :

- simplifier la VAE, qui reste un vrai parcours du combattant, et rendre plus lisible le système de certifications ;

- améliorer l'information (notamment dans les établissements d'enseignement et les missions locales) et l'accompagnement (référé unique), diminuer les délais de traitement et adapter les modalités de validation ;

- enfin, développer les pratiques de reconnaissance des compétences non formelles.

Au-delà des titres et diplômes, nous préconisons de *soutenir et valoriser l'acquisition de compétences et d'expériences susceptibles d'accroître l'employabilité des jeunes*.

À cette fin, il faut conforter le rôle du service civique en faveur de la mobilité sociale des jeunes :

- en poursuivant sa montée en charge, afin d'accroître le nombre d'offres combinées service civique-formation en direction des décrocheurs scolaires, ainsi que le nombre de volontaires non bacheliers ;

- en diversifiant le financement de l'Agence du service civique entre les différents ministères concernés.

Il faut également soutenir l'emploi étudiant dans des conditions compatibles avec la réussite universitaire :

- en apportant un accompagnement adapté à la recherche d'emploi et aux stages dans les universités, à travers les BAIP (cf. les résultats intéressants de l'expérimentation « Améliorer la qualité des emplois exercés par les étudiants » dans la Sarthe, avec la mise en place d'une cellule de placement par l'université, en partenariat avec le tissu local d'entreprises et les collectivités) ;

- en promouvant le développement des stages dans les cursus de formation et en adaptant l'organisation des études universitaires au travail étudiant (aménagement des horaires, outils numériques) ;

- en demandant aux partenaires sociaux d'ouvrir une négociation sur l'emploi étudiant (lors de la prochaine conférence sociale de 2014).

Enfin, nous préconisons de mieux valoriser dans la formation initiale les compétences non académiques en leur donnant toute leur place au sein du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et en soutenant le tutorat ou le parrainage d'élèves ainsi que les semestres ou années de césure.

Les jeunes sont plus touchés par la pauvreté et la précarité. Les jeunes en emploi sont plus souvent en CDD (à 23 ans, le taux d'emploi en CDI n'est que de 33 %). De même, les délais d'accès des jeunes à un emploi stable sont plus longs (au cours des trois années suivant la sortie de formation, la durée moyenne d'emploi des jeunes reste très faible : elle atteint un an pour les jeunes sortis de formation avant 18 ans ; elle atteint 2 ans et demi pour les jeunes sortis de formation après 18 ans).

Les jeunes sont également dans une situation difficile au regard de l'offre de logements et du marché locatif. Ainsi, les 25-29 ans consacrent 18,7 % de leurs ressources pour le financement de leur logement (ce taux d'effort est d'environ 10 % toutes classes d'âge confondues). En outre, entre 1984 et 2006, le taux d'effort net pour le logement a augmenté de 10 points pour les moins de 25 ans, et de 6 points pour les 25-29 ans (sur la même période, ces taux n'ont augmenté que de 1,5 point pour l'ensemble de la population).

Des moyens importants sont aujourd'hui mobilisés, à travers :

– les allocations de logement aux étudiants (1,3 milliard d'euros, 702 000 étudiants bénéficiaires),

– la demi-part fiscale liée au rattachement des jeunes de moins de 25 ans au foyer de leurs parents (2,2 milliards d'euros, 1,73 million de foyers bénéficiaires),

– les bourses sur critères sociaux (1,8 milliard d'euros, près de 500 000 boursiers).

La réforme de l'été 2013 renforce les montants de bourse des étudiants les plus démunis et ouvre des droits nouveaux en faveur des étudiants des classes moyennes les moins aisées.

L'analyse des effets redistributifs cumulés de ces trois aides montre clairement que la répartition de leur montant par décile de revenus donne « une courbe en U ».

Pour améliorer le financement de l'autonomie, nous préconisons de :

– compléter les aides au logement par un « supplément jeunes » ouvert aux allocataires âgés de 18 à 25 ans qui ont achevé leur formation initiale ;

– réformer les aides fiscales allouées aux parents d'étudiants afin que les aides au financement des études (aides fiscales, bourses et allocations de logement) augmentent en fonction des charges supportées par la famille et diminuent en fonction de ses revenus ;

– prévoir un pourcentage d'attribution des logements sociaux en faveur des jeunes, en veillant à la construction de logements adaptés permettant une colocation institutionnalisée ;

– s'agissant des bourses sur critères sociaux, revaloriser toutes les bourses, atteindre l'objectif de 50 % d'étudiants boursiers et maintenir un dispositif de récompense des étudiants particulièrement méritants.

Enfin, parce qu'il peut s'agir d'un frein en termes d'accès à l'emploi ou à la formation, et plus largement, à l'autonomie, nous proposons de *simplifier le permis de conduire* afin de faciliter l'accès des jeunes à la conduite :

– en relançant la conduite accompagnée, notamment dans les entreprises, et en adaptant la durée de la formation pratique aux aptitudes de chaque candidat ;

– en établissant la transparence sur les taux de réussite propres à chaque école de conduite ;

– et enfin en anticipant la formation théorique dans le cadre scolaire et auprès des conducteurs de « deux roues » à compter de l'âge de 14 ans.

Pour conclure, au terme de ces travaux passionnants, nous mesurons l'ampleur de la tâche pour « relancer l'ascenseur social » ! Il s'agit là d'un défi majeur pour l'action publique, qui appelle une approche d'ensemble (pour agir simultanément sur tous les leviers d'action) et qui s'inscrit nécessairement dans la durée. C'est donc un formidable défi qu'il nous faut relever, mais aussi un projet de société essentiel, porteur de progrès et de justice sociale. Pour reprendre la formule utilisée par Camille Peugny, « dans une démocratie moderne, un enfant doit pouvoir faire sa vie avec d'autres cartes que celles qu'il a trouvées dans son berceau ».